

ZONE 2AU

La zone 2AU du PLU de Vendémian pourra être ouverte à l'urbanisation suite à modification du PLU en fonction des conditions suivantes :

- les réseaux en limite de zone devront avoir une capacité suffisante
- l'absence de risque inondation ou ruissellement devra être démontrée par une étude hydraulique à l'échelle du bassin versant concerné
- une orientation d'aménagement et de programmation sera réalisée sur le secteur et devra prendre en compte l'aléa Feu de forêt fort identifié sur la zone et prévoir toutes mesures permettant de la défendre, notamment au regard de la proximité du bois de pins voisins

Chaque programme de logement prévu sur la zone comprendra une proportion de 30% de logements sociaux.